

édito

**Quelles limites à la dette publique ?**

La dette publique française dépasse les 68 % du PIB. Nous sommes loin du niveau, plus de 300 % du PIB, atteint par le Royaume-Uni durant les guerres napoléoniennes. Il n'en demeure pas moins que jamais les pays occidentaux n'avaient, en période de paix, accumulé de tels stocks de dettes. Faut-il s'en effrayer en tant qu'épargnants ? Les Etats constituent, en période de crise, la meilleure signature possible. En matière de classement, la France se situe en la matière au 17^{ème} rang mondial des pays les plus endettés. Le premier est le Zimbabwe avec une dette publique supérieure à 241,20 % du PIB. Arrive en seconde position le Japon avec un taux de 170,40 % du PIB. L'Italie est sixième avec un taux de 104 %. Or, ces dettes ne sont rendues possibles que par l'existence d'une épargne abondante. La planche à billets pourrait certes combler son éventuelle faiblesse mais ce n'est pas le cas. D'un côté, il y a les fameux fonds souverains et fonds de pension à la recherche d'actifs moins aléatoires que les matières premières ou les actions des grandes entreprises. De l'autre côté, il y a des particuliers qui mettent de l'argent de côté pour faire face à d'éventuels malheurs. Le taux d'épargne des ménages français qui figure déjà en temps calme parmi les plus élevés du monde devrait, cette année, dépasser les 16 % du revenu disponible brut. L'endettement public a comme limite la perception que les prêteurs se font de la capacité des Etats à les rembourser soit en empruntant soit en augmentant les impôts. Aujourd'hui, le relèvement de la fiscalité est, compte tenu de son impact, dépressif mais demain est un autre jour. Les Etats occidentaux seront amenés en 2010 ou en 2011 à trancher dans leurs comptes et à conduire des réformes afin de financer les dépenses de retraite et de dépendance.

Philippe Crevel

Actualité

Mai 2009 • N°34

Les retraites chapeau à la guillotine?

Le Premier Ministre a annoncé son intention de rendre dissuasif la mise en place de retraites « chapeau » pour les dirigeants à travers un mécanisme de taxation fiscale. Au-delà des quelques cas très médiatisés, il convient de souligner que les retraites « chapeau » (article 39 du CGI essentiellement) concernent près de 500 000 personnes. De nombreux responsables de PME voire de TPE disposent d'un tel complément de retraite, complément qui compense le faible niveau de la pension à laquelle ils ont droit au titre du régime par répartition. Pour quelques cas atypiques faut-il interdire l'ensemble de ce dispositif ? Il ne faut pas oublier, par ailleurs, que ce sont plus de 3 millions de salariés qui bénéficient d'un régime sur-complémentaire (article 83 par exemple).

L'emploi des seniors au cœur de l'actualité malgré la crise !

Les questions liées au vieillissement de la population restent au cœur de l'actualité (financement de retraites avec l'éventuel basculement du régime général en régime par points et le rapprochement avec les complémentaires, financement de la dépendance, emploi des seniors). Les pays d'Europe du Nord, plus fortement confrontés que la France au papy-boom, sont en avance sur nous en ayant déjà pris des mesures pour faciliter l'emploi des salariés de plus de 60 ans et pour adapter les conditions de travail à la nouvelle pyramide des âges. Le Gouvernement français hésite sur la stratégie à suivre. Après avoir reporté du fait de la crise, la publication des décrets d'application relatifs aux obligations des employeurs en matière d'emploi des seniors, il serait sur le point de les publier.

Plafonnement des niches fiscales et investissement, demandez conseils avant d'investir !

Avec la loi de finances pour 2009 a été introduit un plafonnement des niches fiscales qui s'ajoute à celui en vigueur pour l'épargne retraite (Madelin, PERP, PERCO...). De ce fait, les dispositifs d'incitation fiscale font l'objet désormais dans presque tous les cas d'un double plafonnement, un plafonnement spécifique à la mesure et un plafonnement global. Ce dispositif complexe rend de plus en plus nécessaire l'appel à des spécialistes pour optimiser sa situation fiscale tout en investissant au mieux son épargne.

Quel avenir pour le PERP ?

La réforme du PERP n'est pas d'actualité mais à défaut d'en assouplir la réglementation (sur les rétrocessions, sur le taux d'intérêt garanti, sur le fonctionnement des GERP) ne faut-il pas oser affirmer que leur avenir passe par l'assurance-vie ? Le PERP pourrait n'être qu'une catégorie de contrats d'assurance-vie avec un avantage à la sortie spécifique (diminution des prélèvements sociaux qui seraient par ailleurs exclusivement affectés au financement de la retraite par répartition) ? Un tel dispositif offrirait plus de souplesse et plus d'égalité. Aujourd'hui, les revenus modestes n'ont guère d'intérêts à souscrire à un PERP dont l'avantage fiscal est d'autant plus important que le contribuable est soumis à un taux d'imposition élevé.

Moins d'actions pour la retraite et pour la reprise économique !

Selon une étude récente sur la gestion des actifs, un nombre croissant de fonds et d'institutions de retraites investirait dans des classes d'actifs moins indexés aux marchés actions que dans le passé. Les fonds de pensions britanniques qui représentent 70% du panel étudié ont réduit de 4% leur exposition aux actions, passant ainsi de 58% à 54%. Il en est de même, en France, pour les institutions financières. Par ailleurs, le Parlement européen a adopté la directive sur Solvency 2 qui rendra pour les compagnies d'assurances l'investissement en actions plus difficile.

La Newsletter du Cercle des Epargnants

Résultats définitifs de 2007 pour l'épargne retraite par la Direction de la recherche et des Etudes Sociales

La loi Fillon de 2003 a confié au Ministère du Travail et des Affaires sociales le soin de collecter toutes les statistiques relatives à l'épargne retraite. C'est dans ce cadre que la DRES, la direction de ce ministère en charge des études et des statistiques, a publié, au mois d'avril dernier, les résultats pour l'année 2007. Nous pouvons regretter le caractère tardif de cette publication qui a néanmoins l'avantage d'agglomérer des résultats en provenance de diverses sources. Ainsi, à la fin de l'année 2007, « 2 millions de personnes détiennent un plan d'épargne retraite populaire (PERP) et 334 000 personnes sont détentrices d'un plan d'épargne collectif (PERCO) ». Ces deux produits, ont enregistré des hausses de respectivement 6 % et 66 % du nombre de salariés couverts. L'année 2007 a été marquée par un ralentissement de la croissance de plusieurs produits retraite. Certains, comme les produits d'épargne collective dits de l'article 83 du Code général des impôts et les produits pour la retraite mutualiste du combattant, ont enregistré une baisse significative du montant des cotisations collectées (respectivement -6 % et -10 %). 10,8 milliards d'euros de cotisations ont été collectés en 2007 par les sociétés d'assurance, institutions de prévoyance, mutuelles et organismes de gestion de l'épargne salariale dans le cadre de contrats d'épargne retraite et 3,9 milliards d'euros ont été versés aux bénéficiaires.

Information des salariés sur leurs droits à la retraite : tout arrive pour celui qui sait attendre...

Conformément à la loi Fillon et avec un peu de retard, les actifs sont progressivement informés de leur situation en matière de retraite. Ainsi, les assurés nés entre 1958 et 1963 ont reçu un relevé de situation reprenant les droits accumulés depuis le début de leur carrière professionnelle. Les assurés nés en 1950 et 1951, en plus de ce relevé, ont reçu une estimation de leur future pension calculée en retenant plusieurs âges de départ. 3 millions de personnes ont ainsi bénéficié d'information. Pour 2009, 4 millions de personnes seront touchées par ces dispositifs. Les classes d'âge de 1952 et 1953 recevront les deux documents quand les générations de 1959, 1964 et 1969 disposeront d'un relevé de situation. A compter de 2010, tous les assurés à partir de 35 ans seront informés tous les cinq ans. Ce système a été mis en place par le GIP Info Retraite qui regroupe 36 organismes de retraite. Les retards dans la mise en œuvre de ce système d'information sont liés à des problèmes informatiques et à la complexité due au grand nombre d'organismes de retraite. Avec l'accroissement de la mobilité professionnelle, les assurés dépendent en moyenne de 2,9 régimes différents. Certains peuvent être rattachés jusqu'à plus de 9 régimes.

Naissances, en France, tout change et rien ne change

Sur 200 ans, le nombre de naissances se situe, en France, autour du million mais la taille de la population a changé, 31 millions en 1806 et 62 millions aujourd'hui. L'augmentation de la population de 7 % sur ces dix dernières années est avant tout le résultat du vieillissement de la population. Les femmes en âge de procréer (15/50 ans) sont restées stables autour de 14,5 millions. L'indicateur synthétique de fécondité qui prend en compte les différents groupes d'âge des femmes a évolué ces dernières années passant de 1,94 en 1980 à 1,63 en 1993 pour remonter à 2 en 2008. La descendance finale (le nombre d'enfants eus par une génération de femmes) pour les femmes nées en 1958 et ayant donc atteint l'âge de 50 ans en 2008 est de 2,13.

Dépendance, repoussée à des jours meilleurs

Le Gouvernement a décidé de repousser la création de la cinquième branche de la Sécurité sociale en charge de la dépendance. La question de son financement évalué à plus de 1,8 milliards d'euros explique sans nul doute ce nouveau report...



En bref...

Le Cercle et le développement durable

Le Cercle des Epargnants a décidé que toutes ses manifestations donneront lieu à une éco-compensation. Ainsi, pour la prochaine réunion qui se déroulera à Lyon, le 19 mai 2009, une évaluation des rejets de CO² sera réalisée, évaluation qui donnera lieu à un don à une organisation non gouvernementale.

A quel âge partirez-vous à la retraite ?

L'âge réel, à ne pas confondre avec l'âge légal de départ à la retraite, varie d'un secteur à un autre. Ainsi, l'âge réel de départ à la retraite est de 53,8 ans à la RATP, de 58,5 ans pour les fonctionnaires de l'Etat, de 61,1 ans pour les salariés du privé et de 65 ans pour les avocats.

Les PME, leurs dirigeants et leur retraite...

Dans les 10 prochaines années, 500 000 à 700 000 PME seront concernées par le départ à la retraite de leurs dirigeants. Rien d'exceptionnel sauf que ces départs posent la question de la cession et de la reprise de l'entreprise. Or, ce sont les PME de taille moyenne qui sont à la base du tissu économique et de l'emploi.

La prévisible hausse du taux d'épargne

En période de crise, les ménages épargnent tant par précaution que pour reconstituer leur patrimoine qui a été affecté par la dépréciation des cours boursiers. Ainsi, le taux d'épargne des ménages au sein de l'Union européenne est passé de 10,8 à 12,2 % du revenu disponible brut du 3^{ème} au 4^{ème} trimestre 2008. Aux Etats-Unis, le taux d'épargne des ménages poursuit sa remontée à 4,2 % au mois de mars dernier contre 0 % en 2007. En France, le taux d'épargne reste stable à 15,6 % du revenu disponible brut.